

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 22 mai 2019 à 19.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Eglise, pour y délibérer sur les points suivants

1. Enseignement musical

- 1.1. Regional Museksschoul Syrdall - Avenant à la convention relative à la coopération régionale « Regional Museksschoul Syrdall »
- 1.2. Regional Museksschoul Syrdall - Fixation des taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical

2. Affaires sociales

- 2.1. Logements à coûts modéré - Approbation du règlement fixant les critères d'après lesquels seront mis en location les logements appartenant à la Commune
- 2.2. Bénéficiaires de protection internationale – Approbation d'un avenant à la convention relative à l'accueil de bénéficiaires de protection internationale

3. Zone de protection

- 3.1. Avis concernant le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine « Birelergronn »

4. Cimetière forestier

- 4.1. Approbation de la convention de coopération concernant le cimetière forestier à Roodt/Syre

5. Urbanisme

- 5.1. Approbation d'une convention pour la mise en œuvre du Plan d'aménagement Particulier « 223, rue Principale » à Munsbach
- 5.2. Approbation d'une convention pour la mise en œuvre du Plan d'aménagement Particulier « route d'Oetrange » à Schrassig

6. Finances communales

- 6.1. Approbation d'un subside extraordinaire pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée » à Contern
- 6.2. Approbation de la convention pour l'année 2019 relative au fonctionnement du centre de rencontre pour jeunes à Munsbach « Schëtter Jugendhaus »

7. Groupe de travail « Aménagement de la Place de l'Eglise à Schuttrange »

- 7.1. Rapport final adapté du groupe de travail « Aménagement de la Place de l'Eglise à Schuttrange »

8. Questions écrites des conseillers

9. Questions du public

10. Huis clos

- 10.1. Approbation de promotions à accorder à un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe technique, dans le cadre du règlement grand-ducal du 31 août 2018 portant reclassement de certaines carrières de fonctionnaires et d'employés communaux
- 10.2. Approbation d'un supplément personnel de traitement à accorder à un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe technique

Schuttrange, le 16 mai 2019
Le collège des bourgmestre et échevins



Jean-Paul JOST
Président



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal